ENFANCE JEUNESSE 2020/**2021**

VINCENNES.fr

Zanaka

GARDE D'ENFANTS

Pour votre bébé, préférez la garde partagée, ZANAKA s'occupe de tout !

Un service sur-mesure pour un budget de 400 à 600€ / mois

01 77 01 82 82

Votre enfant est unique, nous aussi !

www.zanaka.fr

L'année scolaire qui s'achève aura été toute particulière pour nos enfants, qui ont quitté l'école brutalement en mars 2020 en raison de la crise sanitaire qui a frappé notre pays comme beaucoup d'autres dans le monde.

Ce sont ainsi tous leurs repères quotidiens qui ont été bouleversés. Ils ont dû, du jour au lendemain, s'adapter à de nouvelles méthodes d'apprentissage, renoncer à voir leurs enseignants, leurs camarades, et interrompre les activités auxquelles ils ont accès tout au long de l'année, qu'elles soient associatives ou périscolaires.

Ce contexte inédit aura rappelé, s'il le fallait encore, l'importance de l'école, de l'enseignement et de la vie sociale qu'ils permettent à nos enfants.

Ce contexte inédit aura également conforté, s'il le fallait encore, toute l'importance du partenariat entre l'Éducation nationale et la Ville avec un objectif commun : la qualité de l'enseignement et l'épanouissement de vos enfants chaque jour.

Ce contexte inédit aura enfin confirmé, s'il le fallait encore, la capacité de la Ville à faire face à des situations de crise, en mettant en place des réponses adaptées aux besoins des familles comme nous l'avons fait notamment à travers le dispositif d'activités 2S2C, qui a accueilli plus de trois cents enfants durant plusieurs semaines.

Dans quelques jours la rentrée des classes aura lieu. Nous espérons tous que cette année soit sereine et équilibrante pour les élèves et qu'elle leur donne l'occasion de retrouver la joie d'apprendre. Elle sera sans aucun doute studieuse !

Pour la Ville, l'année à venir sera elle aussi consciencieuse, puisque nous relancerons, comme nous nous y étions engagés la réflexion sur les rythmes scolaires dans nos écoles pour la rentrée 2021-2022.

D'ici là, et à plus court terme, vous trouverez dans ce guide Enfance-Jeunesse l'ensemble des informations qui peuvent vous être utiles et faciliter vos démarches.

Bonne lecture et belle rentrée aux enfants !

CHARLOTTE LIBERT-ALBANEL
MAIRE DE VINCENNES
VICE-PRÉSIDENTE DU TERRITOIRE
PARIS EST MARNE & BOIS

Vos élus

SECRÉTARIAT DES ÉLUS : 01 43 98 65 66

ODILE SÉGURET

Adjointe au Maire chargée de l'Enfance et du Développement économique et de l'Emploi

Permanence le mardi
de 8 h 30 à 9 h 30 sur rendez-vous

RÉGIS TOURNE

Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et des Sports

Permanence sur rendez-vous

LUCIE-ANNA ODDON

Conseillère municipale chargée des projets dédiés à la Jeunesse, de la Vie étudiante, du Conseil des Jeunes et du Conseil Municipal des Enfants

BERTRAND PITAVY

Conseiller municipal délégué, chargé du Suivi des actions développement durable dans les écoles et accueils de loisirs. Vice-président de la Caisse des écoles

CLAIRE SERVIAN

Conseillère municipale chargée de la Restauration scolaire

DAN BOUKOBZA

Conseiller municipal chargé de l'Emploi et de l'Insertion des jeunes (MLE, Carré)

JEAN-PIERRE MOULY

Conseiller municipal chargé du Suivi des travaux dans les écoles

VINCENNES.fr

SOMMAIRE

06 | EN PRATIQUE
Le rythme scolaire
Les inscriptions scolaires
Les inscriptions aux activités périscolaires
Les inscriptions aux activités de loisirs
Tarifs et quotient familial
Les démarches en ligne
Comment s'informer

18 | L'ÉCOLE PRIMAIRE
Des compétences partagées
L'école maternelle
L'école élémentaire
Les classes spécialisées
Le service minimum d'accueil
Les activités culturelles et artistiques en classe
Les sorties scolaires

29 | AUTOUR DE L'ÉCOLE
La restauration
L'étude encadrée
Les accueils avant et après l'école
Les ateliers après l'école
Les accueils de loisirs

38 | LE COLLÈGE ET LE LYCÉE
Le collège
Le lycée

42 | LES LOISIRS
Les séjours de vacances
Les espaces jeunes
Le Carré
Le sport
La culture

48 | JEUNE ET CITOYEN
Le Carré
L'engagement citoyen
Les aides à projets jeunes

Les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire. Merci de votre compréhension.

CE GUIDE A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES ET LA DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE DE LA VILLE DE VINCENNES | JUILLET 2020
53 BIS RUE DE FONTENAY | BP 123 - 94304 VINCENNES CEDEX | RÉGIE PUBLICITAIRE 01 43 98 65 73 | CRÉDITS PHOTOS VILLE DE VINCENNES, BROOKLYN STUDIO, THIERRY GUILLAUME ET HUGO LEBRUN | IMPRESSION PAR CHAMPAGNAC

EN PRATIQUE

Le rythme scolaire

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

- **Rentrée scolaire**
mardi 1er septembre
- **Vacances de la Toussaint**
samedi 17 octobre
Reprise le lundi 2 novembre
- **Vacances de Noël**
samedi 19 décembre
Reprise le lundi 4 janvier 2021
- **Vacances d'hiver**
samedi 13 février
Reprise le lundi 1er mars
- **Vacances de printemps**
samedi 17 avril
Reprise le lundi 3 mai
- **Fin de l'année scolaire**
mardi 6 juillet

TEMPS SCOLAIRES[1] ET PÉRISCOLAIRES[2]

ÉCOLES MATERNELLES

	7 H 30 - 8 H 30	8 H 40 - 11 H 40	11 H 40 - 13 H 40	13 H 40 - 15 H 55	15 H 55 - 19 H
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	**ACCUEIL DU MATIN** Temps périscolaire	**CLASSE** Temps scolaire	**PAUSE MÉRIDIENNE** Temps périscolaire	**CLASSE** Temps scolaire	**GOÛTER*** 15 H 55 - 17 H **TEMPS DÉCOUVERTE** 17 H - 18 H **TEMPS DÉTENTE** 18 H - 19 H Temps périscolaire
	7 H 30 - 8 H 30	8 H 40 - 11 H 40	11 H 40 - 13 H 40	13 H 40 - 19 H	
MERCREDI	**ACCUEIL DU MATIN** Temps périscolaire	**CLASSE** Temps scolaire	**PAUSE MÉRIDIENNE** Temps périscolaire	**ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI** Temps périscolaire	

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

	7 H 30 - 8 H 35	8 H 45 - 11 H 45	11 H 45 - 13 H 45	13 H 45 - 16 H	16 H - 19 H
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	**ACCUEIL DU MATIN** Temps périscolaire	**CLASSE** Temps scolaire	**PAUSE MÉRIDIENNE** Temps périscolaire	**CLASSE** Temps scolaire	**ÉTUDE**** 16 H - 17 H 30 **ATELIERS**** 16 H - 18 H **TEMPS DÉTENTE** 17 H 30 OU 18 H - 19 H Temps périscolaire
	7 H 30 - 8 H 35	8 H 45 - 11 H 45	11 H 45 - 13 H 30	13 H 30 - 19 H	
MERCREDI	**ACCUEIL DU MATIN** Temps périscolaire	**CLASSE** Temps scolaire	**PAUSE MÉRIDIENNE** Temps périscolaire	**ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI** Temps périscolaire	

1- sous la responsabilité de l'Éducation nationale
2 - sous la responsabilité de la Ville

* Le goûter est fourni par la Ville.
** Les parents doivent fournir le goûter.

Les inscriptions scolaires

INSCRIPTIONS SANS RENDEZ-VOUS À L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

Accueil téléphonique : 01 43 98 68 00

HÉBERGEMENT

Si vous êtes hébergés chez un Vincennois, votre dossier sera étudié par l'adjointe au Maire chargée de l'Enfance, qui vous recevra ensuite avec votre hébergeant.

Vous pouvez contacter la direction Enfance-Jeunesse au 01 43 98 65 55, pour plus d'informations.

* La Ville se réserve le droit de demander des justificatifs supplémentaires.

QUAND INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Les inscriptions ont lieu chaque année **au cours du premier trimestre de l'année civile**. Elles concernent les enfants de 3 ans entrant pour la première fois à l'école maternelle, ceux entrant en CP et tous ceux qui rentrent pour la première fois dans une école primaire de Vincennes (dans ce cas, un certificat de scolarité provenant de l'ancienne école est exigé ; le certificat de radiation sera quant à lui à présenter au directeur de la nouvelle école). Les enfants vincennois sont scolarisés en priorité dans l'école qui correspond à leur lieu de domicile. Le QF (quotient familial) sera calculé au moment de l'inscription.

Il est important que les enfants soient présents (ou excusés par écrit) le jour de la rentrée. Une baisse d'effectifs peut conduire à une fermeture de classe par l'Éducation nationale. Les enfants sont inscrits jusqu'à la fin du cycle.

PIÈCES À PRÉSENTER*

- **Livret de famille** ou acte de naissance de l'enfant,
- En cas de séparation, le jugement précisant la qualité de **responsable légal et de titulaire de la résidence de l'enfant. À défaut, l'autorisation du conjoint pour scolariser son enfant à Vincennes en fonction de votre domicile, avec la photocopie de la pièce d'identité du signataire.**

Dans le cas d'une garde alternée, une attestation conjointe des deux parents précisant la domiciliation de l'enfant pour l'inscription scolaire,

- **Pièce d'identité** d'un des deux parents,
- **Carnet de santé** (vaccinations),
- **2 justificatifs de domicile (de moins de 3 mois)** tels que quittance ou échéancier d'électricité ou de gaz en cours de validité, contrat de location, acte de vente, facture téléphonique (ligne fixe) ou la dernière taxe d'habitation,

(suite en haut de la p. 09)

- **Certificat de scolarité** pour les élèves actuellement scolarisés dans une autre commune,
- **RIB** (pour le prélèvement automatique),
- **Nom et adresse des employeurs** des parents,
- **Avis d'imposition** sur les revenus 2018,
- **Notification des droits et paiements de la CAF** (précisant le numéro d'allocataire).

Les inscriptions aux activités périscolaires

RESTAURATION ET GOÛTER (EN MATERNELLE)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

La réservation est obligatoire. Sans réservation, les enfants seront accueillis avec l'application **d'un surcoût de 50 % du tarif en fonction de la tranche du quotient familial.** En cas d'absence de l'enfant pour raison médicale de 1 jour ou 2 jours consécutifs, l'absence donne lieu à un remboursement dans la mesure où l'enfant est également absent sur le temps scolaire. Les absences de plus de 2 jours consécutifs doivent être justifiées par un certificat médical, transmis dans les 7 jours suivant sa rédaction, pour donner lieu à un remboursement.

LES DÉLAIS DE RÉSERVATION

Pour la restauration scolaire et l'accueil du goûter pendant la période scolaire, les familles pourront réserver, modifier ou annuler jusqu'au jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante ou plus. Aucune modification, annulation ou nouvelle réservation ne sera possible à partir du vendredi pour la semaine suivante. Pour la période du mardi 1er septembre au vendredi 4 septembre, les réservations seront possibles à partir de fin juillet et jusqu'au jeudi 27 août à 23 h 59. Pour la période du lundi 7 au vendredi 11 septembre, les réservations seront possibles jusqu'au jeudi 3 septembre.

LES MODALITÉS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

Les familles qui ont oublié leur identifiant ou leur mot de passe remis lors de leur inscription scolaire, doivent aller sur l'Espace famille et cliquer sur ¨j'ai oublié mon mot de passe¨. En cas de changement d'adresse

PENSEZ AU QUOTIENT FAMILIAL

les tarifs des accueils avant et après l'école varient en fonction du quotient familial propre à chaque famille. pour connaître le quotient familial de votre foyer, **reportez-vous p. 14**

mail ou de problème pour récupérer le mot de passe et l'identifiant, les familles doivent aller sur
https://demarches.vincennes.fr/petite-enfance/espace-famille-signaler-un-incident-de-connexion/

ENFANTS BÉNÉFICIANT D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) AVEC PANIER REPAS

Les familles ne réserveront pas la restauration scolaire si aucun repas n'est commandé. Néanmoins, les familles devront réserver le temps du goûter pour les maternelles.

EN CAS DE GRÈVE

En cas de grève de l'enseignant de l'enfant, de suppression d'un temps d'accueil ou d'invitation de la Ville à garder les enfants : l'absence de l'enfant malgré la réservation ne sera pas facturée.

La réservation se fait par internet sur votre Espace famille. Vous devez vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe à votre Espace famille : www.espace-citoyens.net/vincennes.
Si vous n'avez pas de connexion internet, un ordinateur est à votre disposition dans le hall de la Mairie.

LA RESTAURATION PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Le calendrier est le même que celui de réservation pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires avec la possibilité de **réserver jusqu'à 2 semaines avant la période de vacances scolaires concernée.** Pour les vacances scolaires de la Toussaint, les familles pourront réserver jusqu'au lundi 5 octobre inclus. Toutes les modalités sont précisées dans les règlements accessibles sur vincennes.fr et sur l'Espace famille.

ATELIER APRÈS L'ÉCOLE

Les préinscriptions se font du lundi 24 août au vendredi 11 septembre par internet sur votre Espace famille. Dès le 21 septembre, un mail de confirmation est adressé aux familles. La liste des inscrits sera affichée dans chaque accueil de loisirs ce même jour. Attention, la préinscription vaut engagement, conformément au règlement intérieur, sans annulation écrite (courrier ou téléservice vincennes.fr) transmise **au plus tard le 16 octobre 2020.**

La préinscription donne lieu à facturation en cas de tirage au sort. Aucune priorité n'est donnée aux premiers préinscrits. Vous pouvez donc venir quand vous le pouvez durant la période d'inscription. En fonction des places disponibles, votre enfant ne peut être inscrit qu'à deux menus au plus (une activité par semestre pour chacun des menus).
Le montant de la prestation fera l'objet d'une facturation début novembre, en même temps

que les activités périscolaires. Les familles n'ayant pas obtenu de place seront inscrites sur une liste d'attente.

ACCUEIL DE LOISIRS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Pour les enfants scolarisés en école publique ou déjà inscrits** en accueil de loisirs en 2020-2021, l'inscription est automatique.
- **Pour une première inscription des enfants vincennois fréquentant des écoles privées vincennoises et privées hors Vincennes, et pour les enfants non vincennois scolarisés en école privée à Vincennes**, elle s'effectue à l'accueil de l'Hôtel de ville, muni de votre livret de famille, de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent, d'un certificat de scolarité et du carnet de santé.

MODALITÉS DE RÉSERVATION

TEMPS SCOLAIRE

PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET PAUSE MÉRIDIENNE	MODALITÉS DE RÉSERVATION	JE RÉSERVE		JE NE RÉSERVE PAS JE VIENS
		JE VIENS	JE NE VIENS PAS	
ACCUEIL DU MATIN	PAS DE RÉSERVATION	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle
PAUSE MÉRIDIENNE (MERCREDI COMPRIS)	RÉSERVATION VIA L'ESPACE FAMILLE Au plus tard le jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante	JE PAIE	JE PAIE Sauf justificatif médical, sauf exceptions (voir p. 8)	JE PAIE Avec une majoration de 50 %
GOÛTER EN MATERNELLE	RÉSERVATION VIA L'ESPACE FAMILLE Au plus tard le jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante	JE PAIE	JE PAIE Sauf justificatif médical, sauf exceptions (voir p. 8)	JE PAIE Avec une majoration de 50 %
TEMPS DÉCOUVERTE EN MATERNELLE	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle
PRÉ-ÉTUDES ET ÉTUDES EN ÉLÉMENTAIRE	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle
ATELIERS APRÈS L'ÉCOLE EN ÉLÉMENTAIRE	PRÉINSCRIPTIONS ANNUELLES du 26 août au 7 septembre Participation forfaitaire	PRÉINSCRIPTIONS ANNUELLES du 26 août au 7 septembre Participation forfaitaire	PRÉINSCRIPTIONS ANNUELLES du 26 août au 7 septembre Participation forfaitaire	PRÉINSCRIPTIONS ANNUELLES du 26 août au 7 septembre Participation forfaitaire
TEMPS DÉTENTE	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle
MERCREDI APRÈS-MIDI	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle	PAS DE RÉSERVATION Facturation à la présence réelle

VACANCES SCOLAIRES

PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET PAUSE MÉRIDIENNE	MODALITÉS DE RÉSERVATION	JE RÉSERVE		JE NE RÉSERVE PAS JE VIENS
		JE VIENS	JE NE VIENS PAS	
JOURNÉE	RÉSERVATION VIA L'ESPACE FAMILLE au plus tard 15 jours avant chaque période de vacances scolaires	JE PAIE	JE PAIE Sauf justificatif médical	JE DOIS ME PRÉSENTER À 9 H (sous réserve de places disponibles)
PAUSE MÉRIDIENNE	RÉSERVATION VIA L'ESPACE FAMILLE au plus tard 15 jours avant chaque période de vacances scolaires	JE PAIE	JE PAIE Sauf justificatif médical	JE PAIE avec une majoration de 50 %

* Les CESU sont acceptés pour le règlement des prestations destinées aux enfants de moins de 6 ans (sauf séjours, classes découvertes, restauration, mini-séjours et sport en famille). Ils ne sont pas compatibles avec le prélèvement automatique.

PAIEMENT

Les diverses prestations font l'objet d'une facture détaillée envoyée de façon dématérialisée, et le montant de l'ensemble des activités est débité du compte bancaire par prélèvement automatique (sauf classes découvertes). Par exception d'autres moyens de paiements tels que le paiement par CESU*(chèque emploi service universel) et les chèques vacances (accueil de loisirs vacances, séjours et mini-séjours) sont proposés en plus des moyens de paiement habituels. Les consommations liées aux activités périscolaires et aux activités de la Petite enfance sont alors regroupées dans une même facture et font l'objet d'un paiement unique.

Les inscriptions aux activités de loisirs

LES SÉJOURS DE VACANCES

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

• **Pour les mini-séjours maternels,** les préinscriptions se font directement dans les accueils de loisirs. Un courrier d'acceptation est envoyé aux familles précisant les documents à fournir à remettre à l'accueil de l'Hôtel de ville.
Le règlement de la prestation s'effectue via l'Espace famille ou directement auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville.

• **Pour les autres séjours,** les familles sont informées des périodes d'inscription par le magazine municipal Vincennes info, par voie d'affichage, sur vincennes.fr et sur l'Espace famille.
Le nombre de places étant limité, un tirage au sort est effectué si le nombre de demandes est trop important. Les modalités de rétractation sont précisées dans les règlements intérieurs des séjours et des mini-séjours.

Les préinscriptions valent engagement. Les modalités d'annulation sont rappelées dans le courrier suivant le tirage au sort.

LES ESPACES JEUNES INSCRIPTIONS

Sur place mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h 45 ou le mercredi de 13 h 30 à 18 h 45 et le samedi de 12 h 30 à 18 h 45. Les documents à fournir pour l'inscription sont : une photo, le carnet de santé et un justificatif de domicile.

Tarifs et quotient familial

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition sur les revenus. Il est obtenu en divisant la somme des revenus moyens mensuels* par le nombre de parts fiscales.

$$\frac{\text{REVENUS MOYENS MENSUELS*}}{\text{NOMBRE DE PARTS FISCALES}}$$

Le quotient familial doit être calculé chaque année, entre les mois de septembre et décembre, pour une application à compter du 1er janvier de l'année suivante. Il s'applique à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs, aux accueils périscolaires, aux études et ateliers après l'école, au Conservatoire ainsi qu'aux séjours de vacances, aux mini-séjours et aux classes de découvertes organisées dans le centre de vacances municipal. Votre quotient familial vous sera communiqué et devra être conservé par chaque famille.

COMMENT FAIRE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

Pour vous permettre de calculer votre quotient familial, vous devez présenter ou adresser à l'accueil de l'Hôtel de ville les documents suivants :

POUR LE QUOTIENT FAMILIAL 2020

- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018.
- Notification des droits et paiements de la CAF.

POUR LE QUOTIENT FAMILIAL 2021

- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019.
- Notification des droits et paiements de la CAF.
- Le justificatif synthétique disponible sur le site des impôts n'est pas accepté.

SELON VOTRE SITUATION

- Attestation de paiement Pôle emploi.
- En cas de naissance intervenue au cours de l'année, le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant.
- En cas de séparation intervenue au cours de l'année, le jugement de divorce précisant votre qualité de responsable légal et titulaire de la résidence de l'enfant.
- Une aide peut être accordée aux familles situées en tranche A pour les séjours de vacances organisés par la Ville.

RENSEIGNEMENTS

Centre communal d'action sociale
01 43 98 67 43 ou 44.

Enfin, en cas de changement de situation personnelle ou professionnelle en cours d'année, vous pouvez faire recalculer votre quotient familial. Il est recommandé d'effectuer vos démarches par internet ou par correspondance en adressant les copies des documents nécessaires à l'adresse suivante :

Mairie de Vincennes
Calcul du quotient familial
53 bis rue de Fontenay, bp 123
94304 Vincennes cedex

La carte de quotient familial vous sera alors adressée par mail ou le cas échéant par courrier.

À NOTER !

Les tarifs des autres prestations périscolaires et extrascolaires proposées par la Ville de Vincennes et la Caisse des écoles (classes de découverte, séjours de vacances, mini-séjours...) seront fixés ultérieurement. Vous pouvez effectuer une simulation de votre quotient familial sur vincennes.fr par ailleurs, si vous n'avez pas encore effectué l'inscription scolaire de votre enfant, veuillez-vous reporter p. 7 pour plus d'informations.

Vous pouvez aussi faire cette démarche en ligne avec le compte citoyen. Rendez-vous sur vincennes.fr

ATTENTION !

Si vous n'avez pas fait calculer votre quotient familial, le tarif maximal vous sera appliqué pour l'ensemble des prestations. Cependant, dès le lendemain de la présentation des justificatifs, le nouveau quotient prendra effet mais sans rétroactivité.
Pour les séjours, le quotient familial doit être calculé au moment de la préinscription.

* Obtenus en divisant par 12 les revenus déclarés (salaires et revenus annexes) figurant sur le dernier avis d'imposition auxquels sont ajoutées les éventuelles allocations familiales et desquelles sont déduites les pensions alimentaires versées.

ACTIVITÉS	TRANCHES	A 0 à 358	B 359 à 735	C 736 à 1000	D 1001 à 1400	E 1401 à 1700	F 1701 à 2000	G 2001 à 2500	H 2501 à 3101	I Plus de 3101	NV*
Restauration	Repas maternel	0,50 €	1,86 €	3,32 €	3,86 €	4,03 €	4,22 €	4,58 €	4,89 €	5,45 €	6,11 €
	Repas élémentaire	0,66 €	2,15 €	3,41 €	4,45 €	4,66 €	4,87 €	5,29 €	5,63 €	6,28 €	7,03 €
Accueils de loisirs	Accueil de loisirs mercredis	1,70 €	2,66 €	3,40 €	4,67 €	5,19 €	5,73 €	6,80 €	7,68 €	8,64 €	10,09 €
	Accueil de loisirs vacances	2,70 €	4,19 €	5,40 €	7,41 €	8,25 €	9,08 €	10,77 €	12,26 €	13,71 €	16,00 €
Accueils périscolaires	Accueil du matin 1 (tarif 45 min.)	0,80 €	1,17 €	1,35 €	1,59 €	1,71 €	1,84 €	2,04 €	2,27 €	2,35 €	2,49 €
	Accueil du matin 2 (tarif 20 min)	0,23 €	0,33 €	0,37 €	0,42 €	0,44 €	0,46 €	0,54 €	0,57 €	0,63 €	0,67 €
	Accueil du goûter (tarif 1 h)	0,89 €	1,13 €	1,46 €	1,83 €	2,07 €	2,31 €	2,62 €	2,87 €	2,97 €	3,13 €
	Accueil temps découverte (tarif 1 h)	0,79 €	0,95 €	1,19 €	1,45 €	1,62 €	1,78 €	1,98 €	2,06 €	2,11 €	2,14 €
	Accueil étude 1 (tarif 30 min.)	0,78 €	0,89 €	0,99 €	1,14 €	1,25 €	1,35 €	1,45 €	1,57 €	1,67 €	2,81 €
	Accueil étude 2 (tarif 1 h 30)	1,62 €	1,77 €	1,93 €	2,08 €	2,24 €	2,49 €	2,76 €	3,07 €	3,38 €	4,74 €
	Accueil temps détente (tarif 1 h)	0,60 €	0,82 €	0,98 €	1,12 €	1,17 €	1,24 €	1,33 €	1,42 €	1,61 €	1,86 €
	Ateliers (cotisation annuelle)	72 €	97 €	114 €	127 €	140 €	153 €	170 €	185 €	207 €	233 €

* Non vincennois.

Vos démarches en ligne : l'Espace famille et le compte citoyen

PAYEZ PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Réglez vos factures des activités de la Petite enfance et de l'Enfance grâce au prélèvement automatique (hors séjours et classes).

Gratuit, facile, sûr et sans contrainte :

- Vous n'avez plus à vous soucier du règlement.
- Plus de risque d'oubli, notamment pendant les vacances.
- Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement.
- Vous pouvez souscrire en cours d'année.
- Vous avez la liberté d'interrompre le prélèvement sur simple courrier, un mois avant la date d'échéance.
- Pour porter réclamation, vous pouvez vous connecter sur votre compte citoyen dans la rubrique réclamation facture Enfance-Jeunesse via le lien : **https//compte-citoyen.vincennes.fr/famille/enfance.**

Retrouvez toutes les informations sur l'Espace famille/Informations pratiques/Documents à télécharger.

UN ESPACE D'INFORMATION PERSONNALISÉ

Vous pouvez vous identifier sur votre Espace famille grâce à un code d'accès et un mot de passe personnels ou via Franceconnect, qui vous permet une connexion simplifiée avec services en ligne par le biais de votre compte
impôts.gouv.fr ou ameli.fr ou login.laposte.fr

DEUX BORNES DE CONSULTATION GRATUITE AVEC INTERNET

Installées à l'accueil de l'Hôtel de ville, les bornes de consultation gratuite sont accessibles en libre-service.
Retrouvez les horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie sur vincennes.fr.

TÉLÉSERVICES (SERVICES EN LIGNE)

Des services sont proposés pour faciliter vos démarches :

- Calcul du quotient familial.
- Réservation des activités : restauration scolaire, goûter en maternelle, accueil de loisirs durant les vacances scolaires.
- Préinscriptions aux séjours de vacances.
- Demande d'information (inscription scolaire, restauration, séjours et classes découvertes, ateliers après l'école).
- Demande d'attestations diverses.
- Dépôt de justificatif d'absence.
- Dépôt du courrier d'absence.
- Compléter un dossier.

Ces services sont susceptibles d'évoluer en cours d'année. En plus de ces téléservices, vous pouvez également via votre compte citoyen, effectuer des demandes d'informations relatives aux différentes activités de la direction Enfance-Jeunesse.

Comment s'informer ?

SOIRÉE D'ACCUEIL

Les parents d'enfants nouvellement inscrits à l'école sont conviés fin juin à une réunion d'information durant laquelle leur sont présentés tous les dispositifs mis en place pour les enfants à Vincennes (activités péri et extrascolaires).

LA LETTRE DES ÉCOLES

Plusieurs fois dans l'année, la lettre des écoles est envoyée aux familles ayant des enfants scolarisés en école primaire, **sous la forme d'une newsletter envoyée à l'adresse électronique communiquée lors de l'ouverture du compte Famille.** La lettre des écoles revient en détail sur l'actualité liée aux écoles (travaux, restauration scolaire, classes de découvertes...) et plus largement, sur les événements qui concernent les enfants et les familles.

LA LETTRE DES ÉCOLES

RÉSEAUX SOCIAUX

- La page **Facebook Vincennes ma ville** informe régulièrement les Vincennois des événements de la Ville : concerts, théâtre, semaines thématiques... elle fournit également les dates des prochains Conseils municipaux.
- **La page Facebook Vincennes jeunes et l'instagram @lecarre.vincennes** permettent de retrouver les actualités du Carré, du Conseil des jeunes, des aides à projets jeunes...
- Retrouvez également l'actualité vincennoise sur **twitter @vincennesville et instagram @villedeVincennes**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez aussi vous inscrire sur vincennes.fr à des alertes sms afin de recevoir des messages sur votre téléphone portable selon vos centres d'intérêt.

L'ÉCOLE PRIMAIRE

Des compétences partagées

L'INSPECTION ACADÉMIQUE

L'inspecteur d'académie est le directeur des services départementaux, il agit sous les ordres du recteur d'académie. Il a autorité sur les établissements, services et personnels de son département. Ses domaines de compétence concernent la pédagogie, la gestion des postes, les personnels du premier degré, la scolarité, l'organisation de certains examens.

DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- **Mme Anne-Marie Bazzo**

68 av. du Général-de-Gaulle
Immeuble Saint-Simon - 94011 Créteil Cedex
01 45 17 60 00 - ce.94ia@ac-creteil.fr

Au niveau de Vincennes, l'Inspection académique est représentée par l'inspectrice de l'Éducation nationale.

INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION

- **Mme Marie-Christine Greiner**

École Du Sud
8 rue Du Docteur-Lebel - 94300 Vincennes
01 48 08 27 16 - Ce.0940935f@Ac-Creteil.fr

LA MAIRIE

La Ville de Vincennes finance la construction des écoles primaires publiques, les entretient et les équipe. La Ville finance également l'ensemble des activités organisées en dehors du temps scolaire (accueils de loisirs, ateliers après l'école, le temps d'étude, restauration, classes de découvertes, Conseil municipal des enfants, Conseil des jeunes de Vincennes, séjours de vacances, espaces jeunes...).

LA VILLE INSCRIT...

Les inscriptions s'effectuent à l'accueil de l'Hôtel de ville. En application de la sectorisation scolaire, la répartition par établissement est fonction du lieu de domicile de l'enfant.

... L'ÉDUCATION NATIONALE ADMET

Une fois inscrits, les élèves sont ensuite admis par les directeurs des écoles, qui organisent librement les classes.

TARIFS D'ADHÉSION* POUR L'ANNÉE 2020

Membre actif : 18,50 €

Membre bienfaiteur : 36 €

Membre donateur : 67 €

Adhésion perpétuelle (cotisation unique) : 268 €

* Bulletin d'adhésion sur vincennes.fr, à retourner à la direction Enfance-Jeunesse (98, rue de Fontenay - 94300 Vincennes), accompagné du règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de la régie cotisations et dons de Vincennes.

LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des écoles est un établissement public communal chargé d'encourager la fréquentation périscolaire. Elle organise la restauration scolaire, assure la gestion des accueils de loisirs, des accueils périscolaires, des ateliers après l'école, de sport en famille et des études. Elle finance également en fin d'année scolaire les livres et récompenses. Elle dispose d'un budget annuel d'environ 10 millions d'euros consacrés en grande partie aux charges de personnel d'animation nécessaires à l'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires. Elle est administrée par un comité présidé de droit par le Maire de Vincennes, Charlotte Libert-Albanel. **Tout parent ou tout administré peut devenir sociétaire de la Caisse des écoles en y adhérant et prendre part à l'assemblée générale de mars.**

L'ÉCOLE DES PARENTS À VINCENNES

ÊTRE PARENT CE N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE !

De plus en plus de parents se sentent démunis face aux maux qui affectent leurs enfants. Pour répondre aux besoins et demandes des parents, la municipalité a mis en place une école des parents. C'est un cycle de 4 conférences au cours desquelles un exposé théorique est fait par des professionnels, suivi d'un échange avec la salle.

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Il concerne les enfants des écoles primaires (3-11 ans), des accueils de loisirs et périscolaires (2 1/2-11 ans) et des séjours de vacances (6-17 ans) organisés dans le centre de vacances municipal. Retrouvez le PEDT sur vincennes.fr et sur l'Espace famille.

LE PERSONNEL MUNICIPAL DANS LES ÉCOLES

LES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

La Ville fait le choix d'affecter une Atsem dans chaque classe de maternelle.
Le plus souvent titulaires du CAP petite enfance, elles sont chargées d'assister les enseignants des écoles maternelles publiques. Les Atsem assurent simultanément l'accueil, l'animation et l'assistance éducative auprès des enseignants ainsi que l'entretien des locaux et du matériel destiné aux classes. Enfin, les Atsem encadrent les enfants durant le temps du déjeuner.

LES ANIMATEURS

Plus de 130 animateurs contribuent au bon déroulement des temps périscolaires.

LES ASSISTANTES SANITAIRES

Présents dans chaque école élémentaire afin d'accueillir les enfants pour leurs petits bobos, ces agents n'administrent aucun médicament, mais assurent le suivi des Projets d'accueil individualisés (PAI) des enfants allergiques et/ou sous traitement médical particulier conclu entre les parents, l'école et la Ville, et en présence du médecin scolaire. Dans les écoles maternelles, ce suivi est effectué par le directeur d'école en lien avec l'enseignant.

LES GARDIENS D'ÉCOLES

Ils ont pour principales missions la surveillance, l'entretien et le gardiennage des établissements scolaires.

LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école est un élément essentiel pour la réussite de la vie scolaire. Dans chaque école, les parents des élèves scolarisés élisent leurs représentants de parents d'élèves. Cette élection a lieu début octobre. Chacun des deux parents est électeur, quelle que soit sa situation matrimoniale, sa nationalité.
Ces parents d'élèves élus, réunis en associations, défendent les intérêts moraux et matériels communs.
Ces associations participent aux conseils d'écoles dans lesquels sont abordés les sujets relatifs au fonctionnement général de l'établissement (projet d'école, aide aux enfants en difficulté, travaux d'amélioration du bâtiment, organisation du temps périscolaire, hygiène, sécurité...) et sont associées aux instances de consultation municipales sur les sujets de l'école (Projet éducatif territorial, Commission restauration, Carte scolaire...). L'engagement des parents comme représentants permet d'assurer la communication et les échanges entre les partenaires de la vie éducative et de suivre la réalisation des projets dans l'intérêt des enfants. Chacun peut y trouver une place participative, impliquée ou consultative.

LES ASSOCIATIONS

Adressez-vous directement à l'association de votre école.

ÉCOLE	ASSOCIATION	MAIL
École du Sud Élémentaire	**APE FCPE Sud**	ape.sud.Vincennes@gmail.com fcpeecoledusud@gmail.com
École Franklin-Roosevelt Maternelle	**APEFR FCPE**	apefr.Vincennes@gmail.com fcpefranklinroosevelt@gmail.com
École du Nord Maternelle	**Association de parents indépendants**	apedunord@gmail.com
École du secteur Est	**APEV Est FCPE Est**	apev.Vincennes@gmail.com f.c.p.e.est.Vincennes@gmail.com
École du secteur Ouest	**APEVO Ouest FCPE Ouest**	apev.ouest@gmail.com fcpe.Vincennesouest@gmail.com
Écoles Roland-Vernaudon	**FCPE Roland-Vernaudon**	fcperolandvernaudon-contact@googlegroups.com
Groupe scolaire Simone-Veil	**FCPE Simone-Veil**	fcpe.gssv@gmail.com

CONFÉRENCES 2020-2021

SALLE DES MARIAGES
RYTHME ET SOMMEIL DE L'ENFANT (9-18 ANS)

Intimité de l'enfant : entre découverte et consentement
jeudi 8 octobre à 20 h 30

Harcèlement et violence à l'école : repérer et agir
jeudi 19 novembre à 20 h 30

Réseaux sociaux et internet : quels dangers ?
Jeudi 10 décembre à 20 h 30

Oser parler de sexualité avec mon enfant
Jeudi 4 février 2021 à 20 h 30

Jeux vidéo entre plaisir et dépendance
Jeudi 22 avril 2021 à 20 h 30

Addiction et adolescence
Jeudi 3 juin 2021 à 20 h 30

L'école maternelle

Elle est composée de trois sections qui constituent le 1er cycle : petite, moyenne et grande. Les sections peuvent être regroupées. L'enfant y apprend à vivre en communauté, construit son langage, développe sa motricité et découvre le monde, grâce aux différentes activités qui lui sont proposées. Ces trois années le préparent et le familiarisent avec les connaissances qu'il consolidera ensuite à l'école élémentaire.

LES ÉCOLES MATERNELLES DE VINCENNES

ÉCOLE - DIRECTEUR	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
Clément-Viénot - Mme Vaillant	6 rue Clément-Viénot - ce.0941628j@ac-creteil.fr	06 24 24 22 25 (gardien) - 01 41 74 30 53
Est - NC	110 rue Diderot - ce.0940424a@ac-creteil.fr	06 25 54 20 37 (gardien) - 01 48 08 33 56
Nord - NC	14 rue de la Liberté - ce.0940424a@ac-creteil.fr	01 43 28 73 75 / 06 20 71 34 27 (gardien) - 01 43 28 71 64
Roland-Vernaudon - Mme Dartois	3 av. Lamartine - ce.9040466w@ac-creteil.fr	01 82 01 21 42 / 06 25 54 20 39 (gardien) - 01 43 28 33 00
Franklin-Roosevelt - Mme Scalambrin	3 allée Georges-Méliès - ce.0941453u@ac-creteil.fr	01 43 74 65 54 / 06 25 54 20 38 (gardien) - 01 43 74 41 37
Ouest - Mme Aymeric	3 rue de l'Égalité - ce.0940431h@ac-creteil.fr	01 48 08 61 48 / 06 42 20 66 08 (gardien) - 01 48 08 01 17
Joseph-Clouet - Mme Kohl	11 rue Georges-Huchon - ce.0941818r@ac-creteil.fr	06 24 24 22 25 (gardien) - 01 43 65 42 98
Jean-Monnet - Mme Beguignot	19 av. des Murs-du-Parc - ce.0942165t@ac-creteil.fr	01 53 66 98 70 / 06 25 54 20 43 (gardien) - 01 53 66 98 80
Groupe Scolaire Simone-Veil Mme Szczechura	30/36 rue Mirabeau - ce.0942421w@ac-creteil.fr	01 43 98 69 71 / 06 10 93 68 08 (gardien) - 01 43 98 65 36

L'école élémentaire

Elle comporte cinq niveaux répartis en 2 cycles : le cycle 2 (CP-CE1 et CE2) avec l'apprentissage des fondamentaux et le cycle 3 (CM1, CM2 et classe de 6e) cycle de consolidation.

PLUS D'INFOS SUR
www.education.gouv.fr

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE VINCENNES

ÉCOLE - DIRECTEUR	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
Est-Passeleu - Mme Vedrenne	108 rue Diderot - ce.0940287b@ac-creteil.fr	01 82 01 21 21 / 06 25 54 20 42 (gardien) - 01 82 01 21 38
Est-Libération - Mme Delcayre	106 rue Diderot - ce.0940173c@ac-creteil.fr	01 82 01 21 21 / 06 25 54 20 42 (gardien) - 01 48 08 50 52
Roland-Vernaudon - M. Vergeylen	5 av. Lamartine - ce.0940215y@ac-creteil.fr	01 82 01 21 42 / 06 25 54 20 39 (gardien) - 01 48 08 59 49
Sud - Mme Garcia	8 rue du Docteur-Lebel - ce.0940213w@ac-creteil.fr	01 43 28 44 23 / 06 25 02 04 05 (gardien) - 01 43 28 18 42
Ouest - Mme Flèche-Kanzari	22 rue Victor-Basch - ce.0940177g@ac-creteil.fr	01 49 57 92 20 / 06 25 54 20 44 (gardien) - 01 49 57 92 20
Jean-Monnet - Mme Beguignot	19 av des Murs-du-parc - ce.0942165t@ac-creteil.fr	01 53 66 98 70 / 06 25 54 20 43 (gardien) - 01 53 66 98 80
Groupe Scolaire Simone-Veil Mme Szczechura	30/36 rue Mirabeau - ce.0942421w@ac-creteil.fr	01 43 98 69 71 / 06 10 93 68 08 (gardien) - 01 43 98 65 36

LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT (MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES)

ÉCOLE - DIRECTEUR	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
Externat Saint-Joseph - Mme Seguin	13 rue Daumesnil - saintjoVincennes.secretariat@gmail.com saintjoseph.direction@gmail.com	01 43 28 05 34
Notre-Dame de la Providence - Mme Serrano	41 rue de Fontenay - m.serrano@laprovidence.fr	01 43 28 03 59
Ohel-Barouch - M. Maknouz et Mme Sanchez	16 rue Anatole-France - ohelbarouch@wanadoo.fr	01 43 28 30 37

LES ÉCOLES PRIVÉES HORS CONTRAT AVEC L'ÉTAT (ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET COLLÈGE)

ÉCOLE - DIRECTEUR	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
HUB SCHOOL21 Fanny Peissik - c/o Magic Makers	21 rue Diderot - contact@hubschool21.fr - hubschool21.fr	06 83 51 99 21
Montessori de Vincennes (école maternelle) - Mme Valdemar	contact@montessoriVincennes.com montessoriVincennes.com	06 41 95 76 38

LES ÉCOLES PRIVÉES HORS CONTRAT AVEC L'ÉTAT

ÉCOLE - DIRECTEUR	ADRESSE - MAIL	TÉLÉPHONE
Bloom school (maternelle-jardin d'enfant) ouverture en septembre 2019	15 rue de la Prévoyance - contact@bloomschool.fr www.bloomschool.fr	06 33 42 75 83

À NOTER !

Les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) apportent aux familles conseils et accompagnement, ils favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD. L'intervention au sein de l'école peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (CLIS, ULIS).
À Vincennes, le SESSAD est géré par l'association Les Papillons blancs qui propose un **accompagnement et un soutien aux enfants âgés de 3 à 12 ans atteints de handicap mental.** Elle travaille en partenariat avec les enseignants des classes maternelles, élémentaires ou ULIS.

01 41 74 26 10

SESSADcoursol.contact@orange.fr

Les classes spécialisées

L'UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Cette classe fait partie des dispositifs d'intégration scolaire des élèves en situation de maladie ou de handicap. Elle a pour vocation de scolariser des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Située à **l'école élémentaire de l'Ouest**, sa capacité maximale est de 12 places. Elle accueille tous les enfants des communes et du département situées dans la circonscription.

LES UNITÉS PÉDAGOGIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS UP2A

Cette classe permet de scolariser des élèves du CP au CM2 nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et les apprentissages fondamentaux pour intégrer un cursus classique. La durée de cette scolarité varie selon les besoins de l'enfant car il s'agit de lui permettre de rejoindre au plus vite un cursus classique, sans toutefois excéder 1 an. La capacité maximale d'une UP2A est de 15 élèves provenant de la circonscription ou du département. C'est **l'école élémentaire Est-Libération** qui accueille l'UP2A de Vincennes.

LE RASED

Par ailleurs, il existe un Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté, le RASED, composé d'enseignants spécialisés, intervenant dans plusieurs écoles. Après consultation de l'enseignant de la classe et des parents, ils accueillent les enfants dans le cadre d'un soutien individualisé. Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage

et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. À Vincennes, le RASED se situe au sein des **écoles de l'Est et de l'Ouest.**

LES STAGES DE RÉUSSITE

Organisés par l'Éducation nationale pendant les vacances scolaires, ces stages de soutien s'adressent aux élèves de CM1 et CM2 ayant des difficultés. Renseignements auprès des écoles.

Le Service minimum d'accueil

Encadré par la loi du 20 août 2008, le Service minimum d'accueil (SMA) permet à la Ville de mettre en place un service d'accueil en cas de grève des enseignants, sous certaines conditions. Ce service est gratuit pour les familles. **L'organisation du SMA dépend du nombre d'encadrants disponibles. Il peut ne pas être mis en place si le nombre d'encadrants requis n'est pas atteint**. Les enfants sont accueillis dans les écoles par les animateurs des accueils périscolaires et/ou les Atsem en école maternelle. Le SMA est organisé **uniquement s'il y a plus de 25 % des grévistes dans l'école**. Dans le cas contraire, renseignez-vous auprès du directeur de l'école afin de savoir comment s'organise l'accueil des élèves dont les professeurs font grève : les enseignants non-grévistes peuvent éventuellement accueillir les enfants.

UN NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Le nombre de places dépend des effectifs d'encadrants disponibles ce jour-là. Les enfants non préinscrits ne pourront pas être admis.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Les jours d'application du SMA, les enfants doivent arriver à l'accueil de loisirs entre 8 h 40 et 9 h en maternelle ou entre 8 h 45 et 9 h en élémentaire. Les accueils avant et après l'école et la restauration scolaire, qui sont des services municipaux, sont assurés ces jours-là aux horaires habituels dans la mesure où les agents municipaux ne sont pas en grève également. Quant à l'étude, plusieurs cas de figure se présentent quand un enseignant chargé de l'étude est en grève : soit l'enseignant est remplacé par un autre : pour le savoir, adressez-vous au responsable de l'étude ; soit l'enseignant n'est pas remplacé, auquel cas les enfants sont libérés à 16 h. Vous serez informés, dès que possible, par voie d'affichage et par mail. Vous pouvez également vous adresser au responsable.

RENSEIGNEMENTS
SMA 01 43 98 65 00 ou sur vincennes.fr

COORDONNÉES DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR LA RÉSERVATION

Reportez-vous p. 35 (accueils de loisirs).

LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie du SMA, vous devez obligatoirement réserver. L**a réservation se fait par téléphone** dès que l'affichage a été effectué sur les portes de l'établissement scolaire, auprès du directeur de l'accueil de loisirs de l'école fréquentée par votre enfant, de **7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h.**

L'INFORMATIQUE UN ÉQUIPEMENT DE POINTE

La Ville met à disposition un ordinateur en fond de classe, de la grande section de maternelle au CM2, ainsi qu'une salle informatique dans les écoles élémentaires.
De plus, chaque école élémentaire est dotée de tableaux numériques interactifs (TNI) et équipée d'un espace numérique de travail (ENT) reliés par des connexions internet permettant d'accéder à un panel de supports pédagogiques.
En outre, les écoles maternelles sont dotées d'une flotte de tablettes.

Les activités culturelles et artistiques en classe

INTERVENANTS DANS LES ÉCOLES

Pour l'année scolaire 2020-2021, la ville met à disposition de l'Éducation nationale **8 intervenants** spécialisés en arts plastiques, éducation physique, musique, danse et anglais, **pour un total de 120 heures hebdomadaires**. Les enseignants rédigent le contenu pédagogique du projet, validé par les directeurs d'école. La Ville organise la répartition des intervenants en fonction des projets retenus. Ces interventions peuvent conduire à des projets transversaux menés en collaboration avec l'ensemble du tissu culturel de la Ville.

PROJETS CULTURELS DE LA VILLE

Les enseignants sont invités à inscrire leur classe dans les projets culturels récurrents proposés par la Ville, tels que :

- Les **expositions de peintures contemporaines**.
- Les **spectacles jeune public** de la saison culturelle.
- **La Semaine de la Petite enfance** : animations ludiques et pédagogiques pour les enfants de moins de 6 ans.
- Le **festival America** tous les 2 ans. Le prochain aura lieu en septembre 2021.
- Le service Archives et patrimoine reçoit également les élèves autour d'une visite commentée de l'Hôtel de ville et des archives de la Ville.

Les sorties scolaires

Depuis de nombreuses années, la Ville contribue à organiser et financer des sorties scolaires avec ou sans nuitée. Les projets, élaborés par les enseignants, sont sélectionnés par l'inspectrice de l'Éducation nationale en fonction de leur contenu pédagogique.

LES CLASSES DE DÉCOUVERTES

Elles sont organisées au centre de vacances municipal Les primevères à Habère-Poche (Haute-Savoie) : classes de neige (découverte du milieu montagnard en hiver, ski alpin, raquettes, ski de fond...), et classes vertes (découverte du milieu montagnard au printemps, randonnée, etc.). Acquis en 1964 par la Ville, le centre est dorénavant équipé d'une chaufferie au bois et de panneaux solaires dans le cadre de l'Agenda 21.

LES CLASSES INITIATIVES

La Ville soutient les projets individuels de séjours des enseignants, en finançant jusqu'à 4 projets par an (ex : classes autour de la lecture et de l'écriture, classes de mer, voyages linguistiques).

LES CLASSES IN SITU

La Ville organise des visites dans les quartiers et monuments de Vincennes (classes autour du patrimoine et de l'évolution architecturale de la Ville, du château de Vincennes, etc.), de visites (classes ¨Parc zoologique de Paris¨) ou d'animations mises en place avec des associations locales (clubs d'échecs, d'équitation, Insep, etc.), ou de visites de sensibilisation au développement durable (musée Explora Dôme à Vitry-sur-Seine) et au handicap (partenariat avec l'école de chiens guides d'aveugles). Les inscriptions aux différents types de classes sont organisées par l'enseignant. Pour les activités payantes, le règlement s'effectue auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville et peut également se faire via l'Espace famille.

PENSEZ AU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial s'applique aux classes de découvertes. N'oubliez pas de faire calculer votre quotient familial à compter du mois de septembre dès réception de votre avis d'imposition pour une application dès le mois de janvier.

SPORT EN FAMILLE

Le samedi, de 10 h à 11 h 30
Centre sportif Hector-Berlioz
Renseignements au 01 43 98 65 00

VINCENNES.fr

AUTOUR DE L'ÉCOLE

LES MENUS

Retrouvez les menus sur vincennes.fr et grâce à un flash code affiché devant les écoles.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Lorsqu'un enfant présente des allergies alimentaires, un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être réalisé à l'initiative de l'Éducation nationale et avec le médecin traitant, le médecin scolaire, la famille et la Mairie.

TRI ET ACTIONS ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les actions de développement durable s'inscrivent également sur le temps méridien avec des bornes de tri et des actions anti-gaspillage alimentaire dans chaque restaurant des écoles élémentaires.

La restauration

86 % des élèves de classes élémentaires et maternelles fréquentent les restaurants scolaires des établissements publics de Vincennes. Les repas élaborés par un diététicien de la société titulaire du marché de la restauration, sont examinés et validés par la Commission de restauration scolaire, composée de la conseillère municipale chargée de la Restauration scolaire, de représentants de parents d'élèves élus, de directeurs d'écoles et de représentants de la direction Enfance-Jeunesse. Une démarche qualité a été instaurée pour évaluer au quotidien le contenu de l'assiette. 50 % de bio depuis septembre 2018 (deux à trois composantes bio sur cinq dans un repas) sans oublier la présence de 60 % de matières premières issues de la filière courte. Des animations et des actions spécifiques sont également mises en place régulièrement afin de développer le goût des enfants. Enfin, des actions d'éducation nutritionnelle, en liaison avec l'école, sont organisées afin de sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée.

ACTIVITÉS

Des activités sont mises en place durant les temps de pause méridienne. Libres ou menées par un adulte, les activités ne sont pas obligatoires. Seuls les enfants volontaires y participent. Les activités sont menées par des encadrants de la Caisse des écoles (animateurs, enseignants, Atsem en maternelle ou des associations partenaires) et organisées par le responsable du temps méridien. Elles sont organisées sans inscription formalisée (à titre d'exemple : ateliers musicaux, jeux de société, activités manuelles, jeux sportifs, contes animés, etc.). Comme l'ensemble des activités périscolaires, l'accent est mis sur le respect des besoins de l'enfant grâce à une présence bienveillante de l'adulte. Une attention particulière est portée au besoin de repos et de détente des enfants afin de faciliter la reprise des apprentissages scolaires l'après-midi.

L'étude encadrée

Les études encadrées sont organisées par la Caisse des écoles. Les enfants peuvent être accueillis de 16 h à 16 h 30 pour un temps de pré-étude (récréation durant laquelle les enfants peuvent goûter, les familles fournissant le goûter), et de 16 h 30 à 17 h 30 pour le temps d'étude. Chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire est inscrit par défaut à l'étude. Si votre enfant ne doit pas fréquenter l'étude, il est préférable de le signaler à l'accueil de l'Hôtel de ville ou par le biais des formulaires de contacts de vincennes.fr pour procéder à sa désinscription. Les familles seront facturées en fonction de la présence des enfants et bénéficieront de l'application du quotient familial.

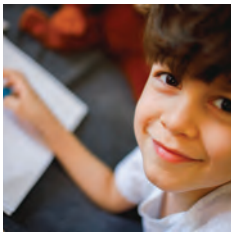

Les accueils avant et après l'école

Les élèves des écoles primaires publiques sont accueillis tous les jours dans les établissements scolaires avant et après la classe. Chaque enfant scolarisé dans une école publique est inscrit par défaut aux accueils avant et après l'école. Si votre enfant ne doit pas fréquenter les accueils, il est préférable de le signaler à l'accueil de l'Hôtel de ville ou par le biais des formulaires de contacts de vincennes.fr pour procéder à sa désinscription.

QUATRE TYPES D'ACCUEILS

- **L'accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 30** pour les écoles maternelles **de 7 h 30 à 8 h 35** pour les écoles élémentaires.
- **Le goûter** (pour les maternelles) d**e 15 h 55 à 17 h** Un goûter complet est proposé à chaque enfant.
- **Le temps découverte de 17 h à 18 h** Des activités de découvertes (activités sportives, jeux, activités manuelles, d'expression) sont proposées après le temps de goûter.
- **Le temps détente** après l'étude, les ateliers après l'école ou le temps découverte **de 17 h 30 ou 18 h à 19 h**.

UNE TARIFICATION EN FONCTION DES HORAIRES

La tarification pour l'accueil du matin est fixée par créneau en fonction de l'heure d'arrivée des enfants, de 7 h 30 à 8 h 15 et de 8 h 15 à 8 h 35 (pour les élémentaires) ou à 8 h 30 (pour les maternelles).

Les ateliers après l'école

Les ateliers après l'école proposent aux enfants scolarisés en élémentaire à Vincennes, des activités sportives ou artistiques encadrées par des animateurs spécialisés, de 16 h à 18 h Les activités sont organisées de manière ludique et ne sauraient en aucun cas s'apparenter à un cours. Ce sont des activités de découverte. Le but n'est donc pas l'acquisition technique et pointue d'une discipline. Des menus thématiques sont proposés et à choisir en début d'année. Chaque enfant inscrit pourra ainsi découvrir 2 activités durant l'année scolaire (1 par semestre).
Les enfants vincennois scolarisés en école privée peuvent avoir accès aux ateliers du secteur correspondant à leur lieu de résidence. Le transfert aller-retour des enfants depuis leur école est à la charge des familles.

L'horaire de début des ateliers est fixé à 16 h 30 (temps du goûter prévu de 16 h à 16 h 30). Cet horaire ne peut en aucun cas être changé.

LES MENUS THÉMATIQUES

- **Menu expression scénique.** Danse, capœira, magie, mimes, théâtre, yogi sport.
- **Menu sciences et culture.** Atelier sciences, sciences culinaires, électro-mécano, les arts de la table, les jardiniers en herbe, etc.
- **Menu expression manuelle et technique.** Arts plastiques, poterie, print'art, cré'accessoires.
- **Menu sports.** Rollers, arts martiaux, tennis de table, sports collectifs, aquatique.

Les ateliers après l'école sont organisés sur les cinq secteurs suivants :

- **Accueil de loisirs de l'Est**
  104 rue Diderot
- **Accueil de loisirs Jean-Monnet**
  19 av. des Murs-du-Parc
- **Accueil de loisirs du Sud (Roland-Vernaudon)**
  21 rue d'Estienne-d'Orves
- **Accueil de loisirs de l'Ouest**
  20 rue Victor-Basch
- **Accueil de loisirs Simone-Veil**
  30/36 rue Mirabeau

PENSEZ AU QUOTIENT FAMILIAL

Les tarifs des accueils avant et après l'école varient en fonction du quotient familial propre à chaque famille
(voir p. 14).

DÉCOUVREZ LES ATELIERS LORS DES PORTES OUVERTES
(de 16 h à 19 h)

MARDI 1ER SEPTEMBRE
À l'école de Simone-Veil

JEUDI 3 SEPTEMBRE
À l'école de Jean-Monnet

VENDREDI 4 SEPTEMBRE
Aux écoles de l'Est élémentaire

LUNDI 7 SEPTEMBRE
À l'école de l'Ouest élémentaire

MARDI 8 SEPTEMBRE
À l'école du Sud

Les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école par les animateurs, qui les conduisent dans les salles ou les gymnases concernés et les raccompagnent ensuite à l'accueil de loisirs. Pour les ateliers sportifs, en fonction des lieux et des temps de trajet, la durée de l'activité comprend également le transfert aller-retour des enfants depuis leur école (publique) sur les installations sportives. Les **tarifs** sont fixés en fonction du **quotient familial** propre à chaque famille. Pour connaître le quotient familial de votre foyer, reportez-vous à la page 14.

LES NOUVEAUTÉS

- **Les jardiniers en herbe** : initiation au compostage des déchets alimentaires et à l'utilisation du compost dans le jardin. Atelier qui mêle des activités de jardinage et des activités manuelles pour aménager l'espace vert de l'école.
- **Print'art :** initiation aux arts appliqués via la découverte des différentes techniques d'impression. Les enfants fabriquent des objets design et utiles, de leur conception à leur réalisation, dans une démarche de sensibilisation aux procédés actuels de fabrication des produits finis.
- **Apprentis cinéastes :** initiation au différentes facettes de la réalisation : tournage, mise en scène, montage vidéo. Projet associé à l'atelier théâtre : création d'un making-off des scénettes du premier semestre et création d'un court-métrage de la pièce de théâtre pour le second semestre.
- **Danse urbaine :** initiation au break dance dans un objectif de prise de conscience de son corps par l'enfant et de développement de sa coordination. Atelier qui sensibilise les enfants à la culture hip-hop : histoire de sa création et de son développement d'hier à aujourd'hui.
- **Clown en scène :** approche spécifique du théâtre à partir de la figure du clown. Construire son personnage de clown apporte aux enfants une réflexion sur eux-mêmes, leurs émotions, peurs, joies, ainsi que leur rapport à l'autre et à leur environnement immédiat.
- **Les petits reporters :** atelier d'initiation aux techniques journalistiques et radiophoniques. Les enfants apprennent à rechercher l'information, la retranscrire et la diffuser via le vecteur radio. Ils découvrent l'art du reportage, de l'interview et de l'animation d'émission.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS PAR ACCUEIL DE LOISIRS

Les activités débuteront le 28 septembre

ACCUEIL DE LOISIRS JEAN-MONNET

LUNDI			**DANSE / CAPOEIRA** 28 places
MARDI	**EURÊKA "atelier sciences" / ÉLECTRO-MÉCANO** 28 places	**AQUATIQUE / ROLLERS** 16 places	
JEUDI			**THÉÂTRE / CRÉ'ACCESSOIRES** 28 places
VENDREDI		**ACROSPORTS / FUN SPORTS** 28 places	

ACCUEIL DE LOISIRS DU SUD

Pour les enfants scolarisés dans les écoles Sud et Roland-Vernaudon.

LUNDI	**LES MARMITONS / LES ARTS DE LA TABLE** 28 places	**ARTS PLASTIQUES / CRÉ'ACCESSOIRES** 24 places	**ACROSPORT / ARTS MARTIAUX** 28 places	**THÉÂTRE / LES APPRENTIS CINÉASTES** 28 places
MARDI			**FUN SPORTS / SPORTS COLLECTIFS** 28 places	**THÉÂTRE / DANSE** 28 places
JEUDI	**LES MARMITONS / LES JARDINIERS EN HERBE** 28 places	**PRINT'ART / POTERIE** 24 places	**DANSE URBAINE / ACROSPORT** 28 places	**THÉÂTRE / MAGIE** 28 places
VENDREDI	**ÉLECTRO-MÉCANO / EURÊKA SCIENCES** 28 places		**SPORTS COLLECTIFS / FUN SPORTS** 28 places	**YOGI SPORT / CAPOEIRA** 28 places

ACCUEIL DE LOISIRS DE L'OUEST

LUNDI	**LES MARMITONS / EURÊKA "atelier sciences"** 28 places		**SPORTS COLLECTIFS / FUN SPORTS** 28 places	**DANSE URBAINE / THÉÂTRE** 28 places
MARDI	**LES MARMITONS / ARTS DE LA TABLE** 28 places	**PRINT'ART / ÉCO BRICOLO** 24 places	**ARTS MARTIAUX / ` CAPOEIRA** 28 places	
JEUDI				**THÉÂTRE / LES APPRENTIS CINÉASTES** 28 places
VENDREDI		**ARTS PLASTIQUES / POTERIE** 24 places	**ROLLERS / FUN SPORTS** 28 places	**MAGIE / CLOWN EN SCÈNE** 28 places

ACCUEIL DE LOISIRS EST ÉLÉMENTAIRE

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Est-Passeleu et Est-Libération

LUNDI	**SCIENCES CULINAIRES / LES JARDINIERS EN HERBE** 28 places	**LES PETITS ARCHITECTES / POTERIE** 24 places	**TENNIS DE TABLE/ FUN SPORTS** CP / CE1- 28 places	**MAGIE / THÉÂTRE** 28 places
MARDI	**LES MARMITONS / ARTS DE LA TABLE** 28 places	**ARTS PLASTIQUES / POTERIE** 24 places	**SPORTS COLLECTIFS / FUN SPORTS** 28 places	**LES PETITS REPORTERS / DANSE URBAINE** 28 places
JEUDI	**ÉLECTRO-MÉCANO / EURÊKA "atelier sciences"** 28 places	**LES PETITS ARCHITECTES / POTERIE** 24 places	**TENNIS DE TABLE / ROLLERS** CE2/CM1/CM2 - 28 places	**YOGI SPORT / CAPOEIRA** 28 places
VENDREDI	**LES MARMITONS / LES JARDINIERS EN HERBE** 28 places	**ARTS PLASTIQUES / CRÉ'ACCESSOIRES** 24 places		

ACCUEIL DE LOISIRS SIMONE-VEIL

LUNDI		**SPORTS COLLECTIFS / FUN SPORTS** 28 places	
MARDI			**THÉÂTRE / MAGIE** 28 places
JEUDI	**EURÊKA "atelier sciences" / LES MARMITONS** 28 places		

Les accueils de loisirs

À NOTER !

Les enfants souffrant de problèmes de santé, de troubles du comportement ou étant en situation de handicap peuvent être accueillis en accueil de loisirs.
Vous pouvez prendre contact avec le service des activités périscolaires au 01 43 98 65 56.

Les accueils de loisirs prennent en charge les enfants le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Ils sont ouverts à tous les enfants habitant à Vincennes ou scolarisés dans une école publique ou privée, de leur entrée en maternelle jusqu'au CM2.
Il existe un accueil de loisirs dans chaque école primaire (maternelle et élémentaire) publique de Vincennes, sauf exceptions*. À la rentrée, les équipes des accueils de loisirs invitent les parents à une "porte ouverte". Elles restent toute l'année à la disposition des familles, pour échanger et communiquer sur les activités proposées.

* Maternelle Clément-Viénot : enfants accueillis à l'accueil de loisirs maternel Jean-Monnet.

Élémentaire Roland-Vernaudon : enfants accueillis à l'accueil de loisirs élémentaire du Sud.

OBJECTIFS

Ils accueillent les enfants avec les objectifs suivants :

- **Offrir des activités** de loisirs à caractère ludique, artistique, sportif ou de découverte.
- **Donner des repères** utiles dans la vie sociale des enfants en les mettant dans des situations où ils devront apprendre à partager, à coopérer et à faire des choix.
- **Favoriser la confiance en soi** et l'épanouissement.
- **Stimuler l'imagination et la curiosité** de l'enfant.

HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

MERCREDIS

- Restauration de 11 h 45 à 13 h 30.
- Accueil de loisirs de 13 h 30 à 19 h
- Sortie de 17 h à 19 h.
- Un accueil l'après-midi est possible avec une arrivée entre 13 h et 13 h 30.

Le temps d'accueil de loisirs du mercredi démarre à 13 h 30 et se termine à 19 h. Les enfants peuvent bénéficier de la restauration scolaire puis quitter l'école entre 13 h et 13 h 30. Il est également possible pour les externes et les enfants ne fréquentant pas les écoles publiques de venir uniquement l'après-midi. **Les arrivées avant le repas à 11 h 45 sont impossibles.**

VACANCES SCOLAIRES

- Accueil de 7 h 30 à 9 h
- Sortie uniquement à 12 h
- Entrée ou sortie de 13 h à 13 h 30.
- Sortie de 17 h à 19 h.
- Un accueil à la demi-journée est possible sans modification de tarif.

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL DE LOISIRS	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Maternelle Est	110 rue Diderot	01 43 65 53 67 - 06 03 36 69 12
Maternelle Nord	14 rue de la Liberté	01 43 28 72 80 - 06 03 36 69 31
Roland-Vernaudon	22 rue d'Estienne-d'Orves	01 58 64 05 89 - 06 03 36 69 36
Franklin-Roosevelt	28 rue des Vignerons	01 43 74 65 55 - 06 03 36 69 51
Maternelle Ouest	3 rue de l'Égalité	01 71 33 64 46 - 06 03 36 69 54
Jean-Monnet	19 av. des Murs-du-Parc	01 53 66 98 82 - 06 18 10 44 06
Clément-Viénot	6 rue Clément-Viénot	01 43 28 44 97 - 06 03 36 69 23
Joseph-Clouet	11 rue Georges-Huchon	01 58 64 22 89 - 06 03 36 70 12
Simone-Veil	30/36 rue Mirabeau	01 43 98 69 89 - 06 08 15 62 94

ACCUEILS DE LOISIRS ELÉMENTAIRES / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL DE LOISIRS	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Est-Libération/Passeleu	106 rue Diderot	01 41 93 60 07 - 06 03 36 69 78
Sud	8 rue du Docteur-Lebel	01 43 28 47 48 (Accueil de loisirs) - 06 03 36 69 88 01 41 93 71 15 (Accueil périscolaire)
Ouest	20 rue Victor-Basch	01 49 57 92 25 - 06 24 76 66 08
Jean-Monnet	19 av. Murs-Du-Parc	01 53 66 98 82 - 06 18 10 44 06
Roland-Vernaudon	5 av. Lamartine	01 58 64 05 89 - 06 18 10 44 27
Simone-Veil	30/36 rue Mirabeau	01 43 98 69 89 - 06 08 15 62 94

LE COLLÈGE ET LE LYCÉE

Le collège

L'admission dans un collège vincennois est réservée aux élèves dont le représentant légal est domicilié à Vincennes. Sauf cas particulier (déménagement…), l'affectation des enfants dans le collège de secteur est automatique. La sectorisation des collèges est disponible sur le site de l'Académie.
www.ac-creteil.fr

INSCRIPTION

Dès le mois de mars, le directeur de l'école élémentaire remet aux familles un dossier d'inscription au collège à remplir. Une fois la décision de passage prise, un avis d'affectation est adressé. Dès réception de cet avis, les familles doivent prendre contact avec le collège pour confirmer l'inscription

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département du Val-de-Marne finance la construction des collèges publics, les entretient et les équipe.

LES COLLÈGES PUBLICS DE VINCENNES

ACCUEIL DE LOISIRS	ADRESSE	TÉLÉPHONE	PRINCIPAL	MAIL
Hector-Berlioz	8 av. Antoine-Quinson	01 43 28 32 82	Mme Fouquet	ce.0941598b@ac-creteil.fr
Saint-Exupéry	Cours des Maréchaux (provisoire)	01 48 08 50 51	M. Martinez	ce.0940793b@ac-creteil.fr
Françoise-Giroud	14-16 rue Leroyer	01 41 79 66	Mme Lagière	ce.0942188t@ac-creteil.fr

COLLÈGE PRIVÉ SOUS CONTRAT

ACCUEIL DE LOISIRS	ADRESSE	TÉLÉPHONE	PRINCIPAL	MAIL
Notre-Dame de la Providence	41 rue de Fontenay	01 43 28 03 59	Mme Vicaire	af.vicaire@laprovidence.fr

NOCTURNES DE LA MÉDIATHÈQUE CŒUR DE VILLE

Voir p. 46

Le lycée

L'affectation dans le lycée de secteur est automatique, selon la zone d'habitation de l'élève et le cursus choisi. Une dérogation peut néanmoins être demandée auprès de l'Inspection académique par l'élève au moment de sa demande d'orientation.

UN NOUVEAU LYCÉE

Une action commune des villes de Vincennes, Fontenay-sous-Bois a permis de réserver l'emplacement de l'ancienne cité industrielle pour y édifier un lycée en lien avec la Région Île-de-France. Après des années de procédure, la cité industrielle est en cours de destruction et le futur lycée va pouvoir être édifié.

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Le CIO est ouvert à tous les jeunes (élèves, étudiants, apprentis, non scolaires), parents d'élèves et adultes (en recherche de projet professionnel ou de formation) et permet de les informer sur les professions, le système éducatif, les formations, demander des conseils, envisager un projet de formation personnelle et d'insertion professionnelle, choisir des études et un secteur professionnel en fonction de les goûts, aptitudes et personnalités. Consultation libre et anonyme. Entretiens personnalisés sur rendez-vous.

CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION)
Directrice : M. François-Marie Brunel
46 av. du Château 01 43 28 04 73
cio.vincennes@ac-creteil.fr

LES LYCÉES PUBLICS DE VINCENNES

LYCÉE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	PRINCIPAL	MAIL
Hector-Berlioz (Général/Technologique)	8 av. Antoine-Quinson	01 43 28 32 82	M. Bobkiewicz	ce.0940124z@ac-creteil.fr
Jean-Moulin (Professionnel)	8 rue du Docteur-Lebel	01 43 28 44 42	M. Poli	ce.0940143v@ac-creteil.fr

LES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT

LYCÉE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	PRINCIPAL	MAIL
Notre-Dame de la Providence	41 rue de Fontenay	01 43 28 03 59	Mme Vicaire	af.vicaire@laprovidence.fr
Gregor-Mendel (Pro/Techno)	205 rue de Fontenay	01 49 57 97 00	M. Bonnemain	contact@gregormendel.org
Claude-Nicolas Ledoux (Pro/Techno)	18 bis rue de Belfort	01 48 08 11 21	M. Rousselet	secretariat@ebtp.info

OBJECTIF RÉVISIONS

Pendant les 15 jours précédant les premières épreuves du baccalauréat, la Médiathèque et le Carré proposent à tous ceux qui souhaitent réviser leurs examens, des espaces de travail spécialement aménagés (mise à disposition de dictionnaires, de postes internet...).

LES LOISIRS

Les séjours de vacances

La Ville propose chaque année des séjours de vacances variés aux enfants et aux jeunes de 4 à 17 ans. **Des mini-séjours sont organisés pour les enfants âgés de 4 à 6 ans** fréquentant les accueils de loisirs maternels. Encadrés par des animateurs que les enfants connaissent, ils sont de courte durée (5 jours maximum) et ont lieu durant les vacances scolaires. Pendant les vacances d'hiver, **des séjours sports d'hiver** sont organisés au centre de vacances municipal d'Habère-Poche (Haute-Savoie) pour les 6-17 ans. Pendant les vacances de printemps, **un séjour à dominante culturelle, artistique ou en lien avec la découverte du milieu naturel** est organisé pour les 6-14 ans (ateliers scientifiques et escape game en 2019).

L'été, pour les 6-17 ans, la Ville propose une vaste palette de séjours, que ce soit à Habère-Poche ou organisés par des prestataires extérieurs.

À NOTER !

Le quotient familial s'applique aussi aux séjours de vacances et aux mini-séjours. N'oubliez pas de le faire calculer à compter du mois de septembre pour une application dès le début des séjours de janvier. Aucune rétroactivité n'est possible (voir p. 14).

HORAIRES

EN PÉRIODE SCOLAIRE
Mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h 45, mercredi de 13 h 30 à 18 h 45, samedi de 12 h 30 à 18 h 45.

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET LES DEUX SEMAINES PRÉCÉDANT LES VACANCES D'ÉTÉ
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 18 h 45, mercredi de 12 h à 18 h 45. Des activités ponctuelles peuvent également être proposées en matinée ou en soirée.

Les espaces jeunes

La ville accueille les adolescents âgés de 11 à 15 ans au sein des espaces jeunes. Une équipe d'animateurs professionnels encadre et accompagne les jeunes.

Des activités variées sont proposées tout au long de l'année sport, stages et ateliers thématiques, multimédia (internet, jeux, montage vidéo…), sorties (musées, cinéma, parcs de loisirs…). Les jeunes peuvent aussi participer à des ateliers liés à des projets pédagogiques thématiques annuels (exemple : atelier développement durable, sports Olympiques…). Les espaces jeunes organisent le mini-raid tous les ans au mois d'octobre (épreuves sportives en équipe pour les 9-15 ans) et participent à de nombreux événements et animations à l'échelle des quartiers et de la Ville (Téléthon, Journée des rêves, l'Est en fête…).

- **Espace jeunes de l'Est**
  104 rue Diderot
  01 53 66 96 00
  espace-jeunes@vincennes.fr
- **Espace jeunes de l'Ouest**
  10 av. Georges-Clemenceau
  01 43 65 99 90
  espace-jeunes@vincennes.fr

Le Carré

Lieu de valorisation des passions, dans lequel les musiciens disposent d'un **studio de répétition**, où des **expositions** sont régulièrement organisées, le Carré propose également de nombreuses animations et ateliers toute l'année et en été : soirées à thèmes, activités culturelles et artistiques… au printemps, le Tremplin des jeunes talents vincennois rassemble musiciens et danseurs, artistes scéniques et visuels. Le Carré est aussi un lieu de rencontre informel et d'échange pour les jeunes. La structure met également à disposition des jeunes, des salles en fonction de leurs projets ou activités. Des dispositifs d'information et de prévention sont par ailleurs à la disposition des jeunes (voir p. 49).

HORAIRES

En période scolaire mardi, jeudi, vendredi de 12 h à 14 h et de 16 h à 20 h, mercredi de 14 h à 20 h, samedi de 13 h à 19 h

Pendant les vacances scolaires lundi au vendredi de 14 h à 20 h

RENSEIGNEMENTS
1 rue de l'Égalité
01 71 33 64 40
lecarre@vincennes.fr

Le sport

La qualité des équipements municipaux permet aux associations sportives vincennoises de proposer un grand nombre de disciplines à destination des jeunes. De multiples activités sont également organisées par la Ville pour les enfants, avec ou sans leurs parents sans oublier les manifestations telles que la Fête du sport, les animations d'été ou la patinoire.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les associations vincennoises proposant des activités sportives sont très nombreuses. Vous pouvez les retrouver dans le guide des associations qui paraît en septembre. Il est disponible à l'Hôtel de ville, à Cœur de Ville et à la Maison des associations.

SPORT EN FAMILLE

Le samedi matin de septembre à juin au centre sportif Hector-Berlioz, les familles peuvent s'essayer à différents sports sous la direction d'éducateurs sportifs qualifiés. Une séance d'essai vous sera proposée dès la rentrée pour vous permettre de découvrir l'activité en toute liberté. Tandis que les enfants pratiquent des activités de motricité, de déplacements dans l'espace, de jeux d'adresse (4-6 ans) ou de multisports et découvertes (7-12 ans), les adultes se retrouvent autour de sports collectifs. En fin de matinée, tous se réunissent autour d'une activité ou d'un jeu sportif adapté aux possibilités de chacun.

Attention : l'inscription doit comprendre au minimum un parent et un enfant âgé de 4 à 12 ans . Elle est possible aux dates suivantes : le 5 septembre 2020 (Journée des associations), le 12 septembre 2020 (Journée d'essai du 1er trimestre), le samedi 9 janvier 2021 (journée d'essai du 2e trimestre) et le samedi 8 mai 2021 (Journée d'essai du 3e trimestre) directement au centre sportif Hector-Berlioz.

LES TARIFS TRIMESTRIELS 2020/2021

1 couple + 1 enfant : 73,20 €
1 parent + 1 enfant : 52,30 €
Enfant supplémentaire : 15,40 €

LES TARIFS ANNUELS 2020/2021

1 couple + 1 enfant : 204 €
1 parent + 1 enfant : 141,10 €
Enfant supplémentaire : 41,20 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Coordinateur de l'activité
06 03 36 69 51

PASS'SPORT

Les Vincennois de 11 à 20 ans peuvent, pratiquer le basket, le badminton, la danse, le skateboard ou encore le football en salle librement environ deux dimanches par mois, sous la responsabilité d'un animateur municipal.

Renseignements et inscriptions
01 71 33 64 40 conseil-jeunes@vincennes.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Dôme, centre aquatique de Vincennes, propose également des activités pour les enfants : bébés-nageurs, baby-gym, water-polo, sauvetage, secourisme, plongeon, danse, apnée, parcours aquatiques...
RENSEIGNEMENTS : 20, avenue des murs-du-parc - 01 58 64 19 69
www.ledomedevincennes.fr

La culture

LES MÉDIATHÈQUES

Le réseau des médiathèques, composé de trois bibliothèques de quartier et de la Médiathèque à Cœur de Ville, met à la disposition du jeune public des espaces de lecture, de travail et des collections spécifiques. Romans, bandes-dessinées, albums, cd, dvd, contes en tous genres sont réunis pour satisfaire les appétits de lecture des tout-petits jusqu'à ceux des adolescents. Toutes les Médiathèques proposent des postes internet avec des sites de jeux et de recherche spécialement conçus pour les jeunes.

À Cœur de Ville, la Médiathèque dispose également d'un espace numérique qui organise ponctuellement des ateliers pour eux. Des animations pour la jeunesse sont par ailleurs régulièrement organisées : séances de lecture (Croc'histoires pour les 2-3 ans et 3-6 ans, l'Heure du conte pour les 4-7 ans), spectacles, ateliers, rencontres avec des écrivains, Bibliothèques au jardin, Club de lecture ado, expositions. En dehors des horaires d'ouverture au public, les bibliothécaires accueillent régulièrement des crèches ainsi que des classes de lycée, de collège et des écoles primaires.

wifi gratuit dans toutes les bibliothèques.

MÉDIATHÈQUE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Médiathèque Cœur de Ville	98 rue de Fontenay	01 43 98 67 50
Bibliothèque Sud Alfred-de-Vigny	3 rue du Maréchal-Maunoury	01 43 74 16 26
Bibliothèque Est Denis-Diderot	162 rue de La Jarry	01 43 74 66 43
Bibliothèque Ouest Christine-de-Pisan	9 rue de Lagny	01 43 28 96 15

NOCTURNES DE LA MÉDIATHÈQUE CŒUR DE VILLE

L'espace adultes de la Médiathèque de Cœur de Ville est ouvert en nocturne chaque mardi de 19 h à 22 h 30, afin d'accueillir les Vincennois souhaitant disposer d'un espace de travail calme et confortable.

TARIFS

L'inscription au réseau des Médiathèques est gratuite pour les enfants vincennois (ou scolarisés à Vincennes) de **moins de 13 ans** et s'élève à 13 € (gratuit sous certaines conditions) pour les 13 - 24 ans. Rendez-vous sur l'Espace Médiathèque du site vincennes.fr pour connaître les services offerts, consulter le catalogue en ligne, connaître les prochaines animations

LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Fréquenté par près de 1 000 élèves, agréé par le ministère de la Culture, le Conservatoire municipal a pour mission d'assurer une formation visant à l'autonomie dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il propose dès 4 ans des cours d'éveil, dès 6 ans, des ateliers découverte d'instruments et une initiation à la danse, à partir de 7 ans, l'apprentissage d'un instrument couplé à la formation musicale, l'initiation à la danse classique ou jazz, et à partir de 8 ans des cours de danse classique ou jazz. Quant aux cours d'art dramatique, ils s'adressent aux adultes et adolescents à partir de 15 ans. Jouer avec d'autres étant fondamental dans l'apprentissage d'un instrument, les pratiques collectives sont obligatoires (chorales, orchestres, musique de chambre...), et les élèves se produisent régulièrement lors d'auditions et de concerts du Conservatoire.

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, TARIFS

- Pour les disciplines d'éveil uniquement : éveil musique et danse pour les enfants de 4 et 5 ans, ateliers découverte musique et initiation danse pour les enfants de 6 ans, une période de préinscription spécifique est ouverte dès le mois d'avril, à l'issue de laquelle, les places disponibles sont attribuées après un tirage au sort (courant mai). Le secrétariat du Conservatoire informera chaque famille de l'issue de sa demande.
- Pour toutes les autres disciplines, la période de préinscription a lieu à partir de mai. Les places sont attribuées après les réinscriptions, au plus tard dans la deuxième semaine de septembre, en tenant compte de différents critères dont l'ordre d'arrivée des demandes (critères consultables sur vincennes.fr).

Reprise des cours le lundi 7 septembre 2020.

RENSEIGNEMENTS

01 43 98 68 68 - espace Conservatoire de vincennes.fr

LE CINÉMA JEUNE PUBLIC

LES TOILES DES ENFANTS

Des séances de cinés-goûters sont proposées aux enfants à partir de 4 ans, les samedis à 15 h à l'Espace Sorano.

Plus d'informations sur le tract dédié et sur vincennes.fr

LES SPECTACLES JEUNE PUBLIC

Retrouvez les spectacles jeune public dans la brochure de la saison culturelle.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

01 43 98 68 87
vincennes.fr ou à la billetterie de l'Hôtel de ville

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Les activités culturelles proposées par les associations sont très diverses et nombreuses : arts plastiques, informatique, théâtre, musique, jeux... retrouvez-les dans le guide des associations qui paraît en septembre disponible à l'Hôtel de ville, Cœur de Ville et à la Maison des associations.

DÉCOUVERTES EN FAMILLE

PARCOURS LUDIQUE ET MULTIMÉDIA DANS LA VILLE

Circuit multimédia proposé aux familles sous la forme d'un jeu de piste téléchargeable (sur un support MP3 ou MP4) sur vincennes.fr. Tablettes disponibles gratuitement à l'Office de tourisme.

LES ÉNIGMATIQUES

Dans le cadre du label Ville d'Art et d'histoire, 3 parcours-découvertes intitulés les énigmatiques sont proposés au départ de l'Office de tourisme. Ils sont destinés aux familles et comportent jeux de pistes, énigmes, décryptages pour circuler, apprendre et observer la Ville. Disponibles gratuitement à l'Office de tourisme.

À NOTER !

Le **quotient familial s'applique au Conservatoire.** Pour les familles dont l'un des enfants fréquente les activités péri et extra scolaires, il suffit de présenter la carte de quotient familial, le courriel confirmant la tranche de QF ou les documents permettant d'établir le quotient (avis d'imposition, versement CAF).

CINÉ JUNIOR

Festival international de cinéma jeune public en Val-de-Marne à partir de 2 ans . Plus d'informations sur vincennes.fr

L'ESPACE SORANO

Cette association propose également des spectacles à destination du jeune public. Retrouvez-les dans la brochure de la saison culturelle.

Espace Sorano
16 rue Charles-Pathé
01 43 74 73 74
espacesorano.com

VISITES-ATELIERS POUR LES 5-10 ANS

Des ateliers thématiques sont programmés pendant les vacances (jeux de piste, ateliers créatifs...).

Renseignements
Office de tourisme
01 48 08 13 00
Vincennes-tourisme.fr

JEUNE ET CITOYEN

HORAIRES D'OUVERTURE

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Mardi, jeudi, vendredi
De 12 h à 14 h
et de 16 h à 20 h

Mercredi de 14 h à 20 h

Samedi de 13 h à 19 h

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Lundi au vendredi
de 14 h à 20 h

Le Carré

Labellisé **Point information jeunesse**, cette structure permet aux jeunes de s'informer et de se documenter sur **l'enseignement, la formation professionnelle, les métiers, les jobs d'été (notamment grâce à un forum annuel), la mobilité internationale, le logement, le droit, la santé, ou encore les loisirs** et propose aussi une aide à la rédaction (curriculum vitæ et lettre de motivation) et aux techniques de recherche d'emplois. Quatre postes informatiques sont en libre accès et des petites annonces sont régulièrement affichées. Le Carré accueille aussi la **Mission locale pour l'emploi**. Le Carré propose **des actions collectives de prévention de santé publique** ainsi que des permanences d'écoute et d'accompagnement tenues par un psychologue deux fois par mois. Les **actions citoyennes** des jeunes y ont aussi leur place dans le cadre des aides à projets jeunes et du Conseil des jeunes (voir p. 50). Les locaux permettent aux jeunes de venir travailler seul ou en groupe dans des espaces réservés. Enfin, le Carré propose des espaces dédiés à la culture et un programme d'animations de loisirs (voir p. 34).

RENSEIGNEMENTS
1, rue de l'Égalité - 01 71 33 64 40
lecarre@vincennes.fr

STAGES BAFA

Chaque année, une formation théorique qui constitue le premier des trois stages du Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), est organisée pendant les vacances de printemps, pour les Vincennois âgés d'au moins 17 ans à un tarif avantageux. Les dossiers de préinscription sont à retirer en janvier.

FORMATION PERFECTIONNEMENT

Durant les vacances de la Toussaint, une formation d'approfondissement est organisée au Carré. Cette 3e étape permettra aux jeunes de finaliser le cursus Bafa. les dossiers d'inscription sont à retirer dès le 20 juillet. Retraits des dossiers au Carré à l'accueil de l'Hôtel de ville ou sur vincennes.fr

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI (MLE)

La mission locale des villes du nord du bois est un espace d'accueil au service des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé et individuel tout au long de ses démarches. La mission locale apporte des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. Son but est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

1, rue de l'Égalité
(Le Carré)
01 71 33 64 50
y.ouakouche
@mlvnb.reseau-idf.org

EXEMPLE DE RÉALISATIONS

La Capsule Temporelle, Pass'sport (libre accès à un gymnase deux dimanches par mois), **Tremplin des jeunes talents vincennois, Urban session, découverte des institutions européennes, festival de la Jeunesse...**

RENSEIGNEMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
Accueil de l'Hôtel de ville
01 43 98 65 00

LE CARRÉ
01 71 33 64 40
conseil-jeunes@vincennes.fr

L'engagement citoyen

La municipalité s'est engagée à soutenir activement le développement des outils d'éducation à la citoyenneté. C'est pour cette raison que le Conseil municipal des enfants, puis le Conseil des jeunes de Vincennes, ont été conçus en collaboration avec les jeunes Vincennois.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Créé en février 1999, le Conseil municipal des enfants (CME) donne la possibilité aux enfants vincennois scolarisés en CM2 et 6e de s'exprimer sur la vie de leur ville. Il permet également un apprentissage actif de la démocratie, et à la municipalité d'écouter les propositions des enfants et de les consulter. Les jeunes conseillers se réunissent en commission chaque semaine. Le CME est également placé sous le signe de l'apprentissage de la citoyenneté, puisque les jeunes élus profitent de leur mandat pour se familiariser avec les différentes institutions (Mairie, Conseil départemental, Conseil régional, Assemblée nationale ou sénat). Ils participent aussi régulièrement à l'ensemble des cérémonies officielles, notamment patriotiques, organisées par la Ville. L'objectif est de faire découvrir la Ville aux jeunes conseillers, sous différents aspects : histoire, habitants, activités, transports, culture...
Le 22e Conseil municipal des enfants sera élu en octobre 2020, après une campagne électorale qui sera organisée dans les six établissements scolaires.

LE CONSEIL DES JEUNES DE VINCENNES

Le Conseil des jeunes de Vincennes (CJV) offre la possibilité aux jeunes de construire des projets et d'être sollicités par les élus afin d'émettre un avis consultatif sur les domaines les concernant. Il favorise une sensibilisation des jeunes aux questions de

société afin qu'ils s'engagent de manière constructive dans la vie de la cité. Il leur permet aussi de réaliser des projets variés en lien avec les dispositifs municipaux, départementaux et régionaux existants. Le CJV est composé de membres permanents volontaires âgés de 15 à 20 ans résidant ou scolarisés à Vincennes. Ils sont membres pour une année, avec une possibilité de renouvellement jusqu'à leurs 20 ans révolus (dans la limite de 2 années). Un appel à candidatures est effectué en début d'année scolaire.

Les aides à projets jeunes

La Ville participe depuis plusieurs années à la réalisation de projets portés par des jeunes âgés de 17 à 25 ans. Elle peut attribuer, sur dossier, une aide financière permettant de mener à terme leurs actions.

CRITÈRES DE PRÉSENTATION D'UN PROJET

Les jeunes doivent être âgés de 17 à 25 ans et être obligatoirement domiciliés à Vincennes. Les projets doivent être écrits et motivés, présenter un budget détaillé précisant la participation fixée par le ou les participant(s), déterminer les engagements du ou des demandeur(s) à l'égard de la Ville, mettre en évidence un intérêt particulier pour la Ville et exprimer les motivations des jeunes ainsi que l'enrichissement personnel qu'ils tireront de cette expérience. Le projet doit s'inscrire dans une démarche de développement durable. Les commissions d'attribution de cette aide se déroulent deux fois par an (au printemps et à l'automne). Les dossiers peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé pour chacune des étapes du montage du projet.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

PROJET HUMANITAIRE AU CAMBODGE

Projet de solidarité internationale porté par 7 étudiants. Construction de logements pour les familles les plus défavorisées de la Ville de battambang au cambodge et actions de prévention auprès de la population.

RÉALISATION D'UN TEASER 2D

Réalisation d'un teaser de 2 minutes par un jeune Vincennois, afin de pouvoir démarcher des sociétés de production dans l'objectif de réaliser sa propre série.

RENSEIGNEMENTS

Le Carré 1, rue de l'Égalité - 01 71 33 64 40
lecarre@vincennes.fr - vincennes.fr

PASS'JEUNES

Dédié aux jeunes de 15-25 ans habitant ou scolarisés à Vincennes, il permet, sur présentation du pass', de bénéficier d'**offres commerciales, culturelles, sportives et associatives** dans différents lieux de Vincennes. Le pass' nominatif est délivré pour un an gratuitement auprès du Carré aux heures d'ouverture.

LA SAISON INTERGENERATIONNELLE 2020/2021

Nos cours réguliers

Multi-arts au coeur de Vincennes !

LES ENFANTS DE LÉOP'ART

MULTI-ARTS

Zumba®Kids, danses classique, africaine, brésilienne, flamenco, tahitienne, modern jazz, orientale, hip-hop, capoeira, percussions, chant...

3-5 ans Samedi 9h30-10h15
4-7 ans Mercredi 17h15-18h
5-7 ans Mercredi 10h15-11h
6-7 ans Samedi 10h15-11h
8-12 ans Mercredi 11h-12h
8-12 ans Samedi 11h-12h
Familles Dimanche 10h-11h

Danse classique avec Charlotte Heuzé, diplômée d'état

DANSE CLASSIQUE

4-5 ans Samedi 13h-14h / Eveil
6-8 ans Samedi 14h-15h / Initiation
+ 8 ans Samedi 15h-16h / Technique
Adulte débutant Samedi 16h-17h

Modern jazz avec Nina Bagot, diplômée d'état

MODERN JAZZ

5-7 ans Mercredi 10h15-11h
6-8 ans Lundi 16h15-17h
8-12 ans Mercredi 11h-12h
Primaire Samedi 16h-17h

Capoeira avec Gamboa

Vacances scolaires

La première semaine
Journée / Demi journée

Stages sur le thème de comédies musicales «La reine des neiges», «Le roi lion», Kids United, Aladdin...

Du 19 au 23 octobre
Du 15 au 19 février
Du 19 au 23 avril
Du 5 au 9 juillet

Hip-hop avec YUDAT

HIP-HOP

Primaire Lundi 17h15-18h15
Primaire Samedi 13h30-14h30
Ado Vendredi 19h15-20h15
Ado Samedi 12h-13h

CAPOEIRA

4-6 ans Mercredi 15h30-16h15
4-6 ans Samedi 16h45-17h30
Primaire Mercredi 16h15-17h
Primaire Samedi 17h30-18h30
Ado Mercredi 14h30-15h30
Ado Samedi 18h30-19h30

ZUMBA KIDS

4-7 ans Mercredi 17h15-18h
5-7 ans Lundi 16h15-17h
5-7 ans Mercredi 10h15-11h
6-7 ans Samedi 10h15-11h
8-12 ans Jeudi 18h-19h
8-12 ans Samedi 11h-12h
13-17 ans Dimanche 11h-12h

ZUMBA Adulte, ado

Mardi 21h-22h
Jeudi 19h-20h
Samedi 14h30-15h30
Dimanche 11h-12h
Dimanche 17h30-18h30
Senior Jeudi 15h-16h

Zumba avec Léope, de Léop'Art, diplômée

DANSE AFRICAINE Adulte, ado

Samedi 15h30-16h30

BACHATA Nouveau !

Samedi 17h-18h

PILATES Adulte, ado

Samedi 18h-19h
Dimanche 11h-12h / 18h30-19h30

PLUS D'INFOS : 06 70 11 66 09

atelier-defacto.fr - Crédits photos : Brooklyn studio

lesenfantsdeleopart@gmail.com
lesenfantsdeleopart.com
danseleopart@yahoo.fr
www.danseleopart.fr
zumbavincennes.com

VINCENNES.fr